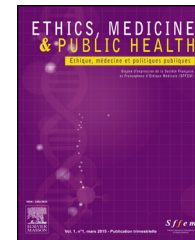




Available online at  
**ScienceDirect**  
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France  
**EM|consulte**  
www.em-consulte.com



DOSSIER « LA MALTRAITANCE » / Études

## Les « personnes âgées », un sujet très mal traité



*The elderly: A badly covered subject*

**B. Ennuyer (Docteur en sociologie, HDR,  
enseignant chercheur à l'université Paris-Descartes)**

*EA 4569, laboratoire PHILÉPOL et laboratoire d'éthique médicale et de médecine légale, 45,  
rue des Saints-Pères, 75006 Paris, France*

Reçu le 4 septembre 2014 ; accepté le 27 octobre 2014  
Disponible sur Internet le 4 avril 2015

### MOTS CLÉS

Personnes âgées ;  
Mal/traitance ;  
Question mal posée ;  
Ségrégation ;  
Stigmatisation de  
l'âge ;  
Vieillesse problème ;  
Obsession  
démographique  
française ;  
Regard social  
invalidant ;  
Représentations  
sociales négatives de  
l'âge

**Résumé** Nous allons traiter ici d'une forme de mal/traitance qui est d'ailleurs sans doute en partie responsable des mauvais traitements dont sont victimes un certain nombre de personnes dites âgées, c'est la mauvaise façon dont a été traitée et est traitée aujourd'hui encore, en France, la question des personnes âgées. Dans cette acception de la mal/traitance, le verbe traiter signifie examiner, aborder un sujet, soumettre quelque chose (un objet) à la pensée en vue de l'étudier. Il s'agit donc ici d'aborder la mal/traitance du sujet âgé, non pas en tant qu'être physique ou être vivant, mais comme sujet au sens de matière soumise à l'esprit, à la pensée, ce sur quoi on élabore une réflexion. La mal/traitance dont nous allons parler tout au long de cet article est donc, pour nous, la mauvaise façon dont la société française a posé depuis pas mal d'années la question des personnes âgées et notamment la façon dont, aujourd'hui encore, on envisage le groupe personnes âgées quasi uniquement comme posant problème à la société. Notre interrogation est la suivante : ne ferait-on pas fausse route en se focalisant sur les mauvais traitements dont sont victimes, à l'évidence, un certain nombre de personnes dites âgées, mais pas seulement elles d'ailleurs, alors que la mal/traitance fondamentale exercée à l'encontre de cette population est d'avoir fait croire et de continuer à faire croire que les « personnes âgées » posent problème d'une façon générale à la société dans laquelle elles vivent. Nous allons développer cette réflexion suivant deux axes : d'abord, revenir sur cette représentation du groupe « personnes âgées ». En effet la première pierre de cette mauvaise analyse de la question des « personnes âgées » est de faire croire que la définition de ce groupe va de soi et que de plus les « personnes âgées » forment un groupe social homogène au point que notamment les journalistes mais aussi les politiques parlent des « personnes âgées »,

Adresse e-mail : [bernard.ennuyer@lesamis17.fr](mailto:bernard.ennuyer@lesamis17.fr)

<http://dx.doi.org/10.1016/j.jemep.2014.10.002>  
2352-5525/© 2015 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

sans juger utile de dire de qui ils parlent... Ensuite, nous analyserons comment les politiques publiques de la vieillesse instituées en France, en 1962, ont accentué cette idée de la réalité d'un groupe personnes âgées posant problème à la société et menaçant son avenir... En conclusion, on peut craindre qu'une société qui raisonne en termes de classes d'âge, de luttes entre les générations et de poids démographique des « personnes âgées » ne soit dangereuse pour le maintien de la cohésion sociale, fondement de toute société et des individus qui la composent. Une « société pour tous » passe d'abord par une lutte sans merci contre les inégalités sociales en tout genre et par exemple par l'accès à tous les âges à l'emploi ou à une activité créatrice, facteurs majeurs de socialisation. On peut penser que la thématique « éducation-formation-emploi-activité » à tous les âges de la vie est une des clés de la transformation de la société française qui a été très mal prise en compte jusqu'à maintenant. En définitive, l'assignation à comportement d'âge est une négation complète de la singularité et de l'essence même de l'être humain. Combattons donc sans relâche cette catégorisation et cette police des âges, facteurs de ségrégation sociale et de réification des individus.

© 2015 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

#### KEYWORDS

The elderly;  
Mis/treatment;  
Ill-posed questions;  
Segregation;  
Stigmatization of  
old-age problem;  
French demographic  
obsession;  
Debilitating social  
gaze;  
Negative social  
representations of  
age

**Summary** Here, we treat a form of (mis)treatment that also undoubtedly provides a partial explanation of the abusive treatment endured by certain individuals in what is labelled the old-age population, i.e. the wrong way the question of old age was (and still is) treated in France. If we look at (mis)treatment in this manner, the verb to treat means to examine, to scrutinise, to submit something (an object) to thought so it can be studied. Consequently, the old person being mistreated is seen not as an individual person, a living human being, but rather as an object under study around which reflection is elaborated. The (mis)treatment we discuss in this article is the way in which French society, in our opinion, has wrongly looked at the question of old age for many years, still considering today the elderly population almost exclusively as a burden for society. Our question is the following: aren't we off course when we focus our attention on cases where so-called old people, among others, are victims of abusive treatment whereas the fundamental (mis)treatment of this population is to (mis)believe that old-age individuals constitute a problem for the society in which they live? We develop this train of thought along two tracks: first, we take a second look at this representation of the "old-age" group. The first element of this erroneous analysis of the old-age question is to misbelieve there is an obvious definition of this group, and moreover that old age is sufficient to categorise a homogeneous social group so news reporters (and policy makers) can talk about "old people" without thinking they need to explain what they are talking about. We then analyse how public policies concerning the elderly instituted in France in 1962 have accentuated the idea that the old-age group is a problem threatening the future of society. In conclusion, there is a real risk that reasoning in terms of age groups, generational conflict, and demographic burden of old age has a deleterious impact on social cohesion, so fundamental not only to society itself but also to the individuals making up society. "Society for all" implies, first and foremost, striving to overcome social inequalities of all sorts – for example, equal access to employment or creative activity for all ages, recognised factors of socialisation. Up to now, little attention has been given to this thematic of education-training-employment-activity for all ages, a key element necessary for the transformation of French society. In summary, assigning a given behaviour to a given age group is in complete negation of the singularity and even the essence of human nature. We must continue our fight against this categorisation and this age police, factors leading to social segregation and reification of individual human beings.

© 2015 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Lorsqu'on parle de maltraitance des personnes âgées, on pense au premier sens du verbe maltraiter : agir, se conduire envers quelqu'un avec brutalité, avec sévérité. Il y aurait mauvais traitement, souvent accompagné de violences

physiques ou psychiques, envers un être humain dont la caractéristique serait qu'il peut difficilement se défendre, c'est ainsi qu'on parle de maltraitance envers les enfants, envers les femmes et envers les « personnes âgées ». La

maltraitance des personnes âgées est devenu un passage obligé des réflexions du monde de la vieillesse depuis les années 1990 [1], et plus particulièrement depuis la création en mai 2007 de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) dans le cadre de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. La mission de l'Anesm a été, entre autres, d'accompagner les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans la définition et la déclinaison des concepts de bien-traitance selon les secteurs et dans la mise en place de recommandations concernant le rôle de l'encadrement et la mission du responsable d'établissement concernant la prévention de la maltraitance. En quelques années, les textes législatifs, les préconisations et les données statistiques ont permis d'engager un mouvement de lutte contre la maltraitance [2] des personnes âgées, phénomène souvent insidieux qui s'imisce dans les pratiques à domicile et en institution. Nous n'ajouterons pas ici un propos supplémentaire sur cette maltraitance devenue avec la bien-traitance un des classiques du discours « gérontologiquement correct » !

Nous avons choisi de parler ici d'une forme de mal/traitance qui est d'ailleurs sans doute en partie responsable des mauvais traitements que nous avons évoqués plus haut, c'est la mauvaise façon dont a été traitée et est traitée aujourd'hui encore, en France, la question des personnes âgées. Dans cette acception de la mal/traitance, le verbe traiter signifie examiner, aborder un sujet, soumettre quelque chose (un objet) à la pensée en vue de l'étudier. Il s'agit donc ici d'aborder la mal/traitance du sujet âgé, non pas en tant qu'être physique ou être vivant, mais comme sujet au sens de matière soumise à l'esprit, à la pensée, ce sur quoi on élabore une réflexion. La mal/traitance dont nous allons parler tout au long de cet article est donc, pour nous, la mauvaise façon dont la société française a posé, depuis pas mal d'années, la question des personnes âgées et notamment la façon dont, aujourd'hui encore, on envisage le groupe personnes âgées quasi uniquement comme posant problème à la société.

De fait, notre interrogation est la suivante : ne ferait-on pas fausse route en focalisant sur les mauvais traitements dont sont victimes, à l'évidence, un certain nombre de personnes dites âgées mais pas seulement elles d'ailleurs, alors que la mal/traitance fondamentale exercée à l'encontre de cette population est d'avoir fait croire et de continuer à faire croire que les « personnes âgées » posent problème d'une façon générale à la société dans laquelle elles vivent.

Nous allons développer cette réflexion suivant deux axes :

- d'abord, revenir sur cette représentation du groupe « personnes âgées ». En effet, la première pierre de cette mauvaise analyse de la question des « personnes âgées » est de faire croire que la définition de ce groupe va de soi et que de plus les « personnes âgées » forment un groupe social homogène au point que notamment les journalistes, mais aussi les politiques, parlent des « personnes âgées », sans juger utile de dire de qui ils parlent ;
- ensuite, nous analyserons comment les politiques publiques de la vieillesse instituées en 1962 ont accentué cette idée de la réalité d'un groupe de personnes âgées posant problème à la société et menaçant son avenir...

## Première mal/traitance, la catégorisation des « personnes âgées »

### Mais qui sont donc ces « personnes âgées » ?

En France, en 1962, lors de la publication du rapport Laroque, les « personnes âgées » ont été définies comme les 65 ans et plus, même si ce rapport convenait aussitôt du flou de cette catégorisation par l'âge : « Les données de ce problème sont complexes, elles ne peuvent être ramenées à des éléments constants, valables, pour des catégories nettement déterminées de la population âgée. En effet, l'expression « personnes âgées » recouvre elle-même une réalité disparate, qui ne correspond à aucune notion moyenne [...] de même au regard de l'action sociale qui doit être dispensée au profit de la population âgée, l'âge chronologique ne constitue pas un critère valable, mais bien plutôt le degré de validité, l'état psychologique, l'aptitude ou l'inaptitude à mener une vie relativement indépendante [...] non seulement le vieillissement se manifeste aussi de manière différente d'un individu à l'autre, mais la condition des personnes âgées varie également en fonction du milieu social auquel elles appartiennent, rural ou urbain, provincial ou parisien, salarié ou travailleur indépendant [...] l'étude des problèmes de la vieillesse ne peut donc être abordée qu'en tenant compte, non seulement du caractère différentiel du vieillissement, mais aussi de données sociologiques variées et en constante évolution » [3].

En 2014, alors que l'espérance de vie moyenne à la naissance a progressé, depuis ces années 1960, de plus de 10 ans pour les hommes et pour les femmes, on est toujours dans les statistiques officielles (Insee, INED) définies comme « personne âgée » à partir de 65 ans, voire même à partir de 60 ans, par exemple, pour l'attribution de l'Allocation personnalisée d'autonomie par les Conseils généraux. Comme le dit l'historien et démographe Patrice Bourdelais [4], comment se fait-il qu'on soit devenu « vieux » plus jeune malgré cet accroissement important de l'espérance de vie. En fait, l'explication est simple. Du temps du rapport Laroque, l'âge légal de la retraite était 65 ans, l'espérance de vie à la naissance des hommes 67 ans et celle des femmes 73,6 ans. Du fait de la proximité de l'âge moyen de retraite et de l'âge moyen de fin de vie, on a donc assimilé « personnes retraitées » à « personnes âgées », dans la mesure où le vocable « personnes âgées » signifie des personnes dans la dernière étape de leur vie. Alors que l'âge du droit à partir de la retraite a « rajeuni » en passant à 60 ans en 1983 et que, dans le même temps, l'espérance de vie a beaucoup augmenté, on a pourtant maintenu cette équivalence entre personnes retraitées et personnes âgées. Du coup les « personnes âgées » ont rajeuni... et sont devenues les 60 ans et plus ! C'est ainsi que dans le rapport de Martine Pinville de juillet 2014 sur le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, on commence à parler des « personnes âgées » sans les définir et puis au bout de quelques pages... on parle de l'accroissement du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans dans les années à venir et on arrive enfin à cette phrase : « Certes, il n'existe pas de consensus sur l'âge à partir duquel une personne est considérée comme âgée ainsi que l'a souligné récemment un avis de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme

sur l'effectivité des droits des personnes âgées. Toutefois, le seuil applicable correspond à l'âge légal de départ à la retraite ou à celui que fixent les prestations légales » [5].

L'âge de définition du groupe « personnes âgées » est donc purement conventionnel et administratif et assimilé à l'âge de la retraite. Il ne correspond plus du tout à l'entrée dans la vieillesse, comme en convenait l'Insee, dès 1990 :

*« Définir les personnes âgées.*

*En termes sociaux aussi bien qu'en termes physiologiques, l'expression "personnes âgées", d'usage courant ne correspond à aucune définition précise. On ne peut déterminer en effet avec certitude, ni pour une personne ni pour une classe d'âge, le moment où elles sont à inclure parmi les personnes âgées. Ici dans toute la mesure du possible, on a assimilé les personnes âgées et celles de 60 ans et plus, définition arbitraire mais commode : la plupart des données statistiques disponibles mentionnent la coupure à 60 ans ou bien on peut l'obtenir aisément » [6].*

Aujourd'hui, force est de constater que les personnes âgées de 60 ans et plus ne sont alors plus des vieilles personnes si tant est qu'on définisse la vieillesse comme la « dernière période de la vie qui succède à la maturité, caractérisée par un affaiblissement global des fonctions physiologiques et des facultés mentales et par des modifications atrophiques des tissus et organes » [7]. En 2010, le centre d'analyse stratégique définit les « personnes âgées » dans son document intitulé « Vivre ensemble plus longtemps » [8] : « Les "personnes âgées" [ou les "aînés"] désigneront les plus de 75 ans : "c'est autour de cet âge que la santé se dégrade durablement et que des vulnérabilités plus ou moins importantes apparaissent. La vie sociale est parfois moins intense et des processus de retrait commencent à s'observer. Un "sous-groupe" mérite toutefois d'être distingué ici : les personnes âgées de 75 à 85 ans, qui malgré la dégradation de leur état de santé restent autonomes. Enfin, au-delà de 85 ans, le risque de perte d'autonomie s'accroît très fortement : c'est le "grand âge" marqué par des processus souvent accélérés de perte d'autonomie et de grandes fragilités » [9]. Mais bien que le centre d'analyse stratégique affirme « que la vieillesse comme catégorie d'âge n'existe pas en soi, mais procède d'une construction sociale qui s'insère dans un contexte précis » [10], il contribue néanmoins, tout comme l'Insee, à maintenir le critère de l'âge pour des raisons de comparaison statistique « Si la superposition de ces critères (état de santé et âge) demeure imparfaite, elle reste cependant nécessaire, dans la mesure où notre outil statistique et les données disponibles se réfèrent avant tout à un critère d'âge ».

Ces différents découpages standardisés continuent donc à s'imposer dans l'analyse statistique des phénomènes observés alors qu'ils sont peu pertinents socialement et sociologiquement. Ils faussent donc complètement notre approche de la réalité de la vieillesse, comme le dit l'historien démographe Patrice Bourdelais : « les indicateurs statistiques qui ne tiennent pas compte des évolutions historiques n'aboutissent-ils pas à s'imposer comme cadres contraignants des réalités qu'ils sont censés décrire [...] l'utilisation de catégories d'âge obsolètes contribue à

rendre anachronique notre perception des personnes âgées de la fin du XX<sup>e</sup> siècle » [11].

## Alors l'âge, une manipulation sociale ?

Définir les personnes âgées comme les « plus de », peu importe l'âge retenu, revient donc à donner une pseudo homogénéité sociale à un groupe de personnes à cause de leur âge chronologique, ce qui est tout à fait faux, car de fait, il y a une très grande hétérogénéité dans ces « plus de » :

- il y a des générations différentes : quoi de commun aujourd'hui entre les personnes nées en 1920 (plus de 90 ans) et celles nées en 1940 (plus de 70 ans) ;
- il y a des classes sociales : quoi de commun, à l'âge chronologique égal, entre le cadre supérieur et l'ouvrier spécialisé ou le salarié agricole tant sur le plan des ressources, de la santé, du niveau d'éducation que du recours à l'information, etc. ;
- il y a aussi des différences de sexe : à l'évidence, les hommes et les femmes n'abordent pas du tout la dernière étape de leur vie de la même façon, comme dans le reste de leur vie bien sûr. On reste sidéré quand on réalise que l'expression « personnes âgées » semble confondre les deux sexes après 65 ans comme s'il n'y avait plus de différences ! ;
- autre différence notable, celle des territoires : quoi de commun dans les modes de vie entre ceux qui habitent la très grande ville (plus de 100 000 habitants), une ville moyenne, une petite ville (moins de 20 000 habitants), une zone rurale, voire ce que les géographes appellent le rural profond, souvent en voie de désertification (moins de 8 habitants au km<sup>2</sup>) ;
- enfin, dernière différence fondamentale, les appartenances culturelles, religieuses et ethniques qui entraînent des philosophies différentes et donc des comportements très contrastés en face de la vieillesse et de la fin de vie.

On voit donc bien qu'il n'y a aucune homogénéité sociale dans les modes de vie des « plus de », parce qu'ils sont dans la même catégorie d'âge chronologique. D'ailleurs, la même remarque est valable en tout point pour les jeunes souvent définis comme les 15–25 ans...

Comme le dit, encore, Pierre Bourdieu, « c'est par un abus de langage formidable que l'on peut subsumer sous le même concept des univers sociaux qui n'ont pratiquement rien de commun » [12].

## Conclusion à propos de cette catégorisation des « personnes âgées »

Les différentes déclinaisons de l'âge, âge chronologique, âge social, âge biologique et leur manipulation renvoient donc essentiellement à l'analyse de sa construction sociale et donc au fonctionnement social. Comme le dit Rémy Lenoir, « l'objet de la sociologie de la vieillesse ne consiste pas à dire qui est vieux et qui ne l'est pas ou à fixer l'âge à partir duquel les agents des différentes classes sociales le deviennent, mais à décrire le processus à travers lequel les individus sont socialement désignés comme tels » [13]. En définitive, plus que jamais, s'impose la phrase d'anthologie



de Pierre Bourdieu, « l'âge est une donnée biologique socialement manipulée et manipulable » [14].

Ensuite, la deuxième maltraitance est de faire croire aussi bien en 1962 qu'en 2014 que ces fameuses « personnes âgées » posent problème à la société alors que c'est l'organisation sociale et les valeurs de cette dernière qui sont en question comme on va le voir. En effet, il ne s'agit pas d'adapter la société, comme le propose le gouvernement actuel, mais de changer radicalement son organisation et ses valeurs pour la rendre accessible et inclusive à tous les individus quels que soient leur âge et leurs capacités.

## Deuxième mal/traitance : depuis 1962, la mise en place d'une politique vieillesse accréditant l'idée d'une « vieillesse problème » sans interroger la responsabilité de l'organisation sociale

### L'obsession démographique du nombre des « personnes âgées »

Une composante majeure de la « vieillesse problème » va être sa dimension démographique. L'introduction en 1928, par le démographe A. Sauvy, de la notion de « vieillissement populationnel » qui explicite la crainte du poids démographique croissant des personnes âgées dans une société aux prises à l'époque avec le phénomène de dénatalité, va marquer le contexte idéologique de la vieillesse, comme en témoignent notamment les travaux des historiens Élise Feller [15] et Patrice Bourdelais [16]. L'idée que « le vieillissement de la population » ferait peser une menace sur l'équilibre de la société, déjà présente en 1948 lors des journées d'études organisées par « l'Alliance nationale contre la dépopulation » [17], va se manifester durablement. C'est ainsi qu'en mai 1963, le démographe Paul Paillat, membre de l'Institut national d'études démographiques (INED), organisme créé par Alfred Sauvy en 1945, écrivait : « À la France qui se croit de nouveau jeune et aux Français qui ne voient que la bousculade de leurs enfants dans les écoles trop petites, il faut rappeler l'existence d'un problème désagréable, fruit d'une longue évolution, le vieillissement, nous entendons par là, l'accroissement de la proportion des personnes âgées dans la population » [18]. En 1979, paraît un livre « La France ridée », dont le texte en quatrième de couverture est ainsi libellé « La France ridée, c'est la France atteinte par le vieillissement et qui ne le sait pas encore ou refuse d'en prendre pleinement conscience. L'analyse, pourtant, ne permet pas d'en douter, comme en témoigne cet essai qui montre aussi quelle ambition et quels moyens peuvent permettre d'échapper à la logique du déclin » [19]. Comme le dit Élise Feller « le concept de vieillissement de la population a brouillé et dévalué très durablement en France les réalités et les images de la vieillesse » [20]. Elle va même jusqu'à parler d'une véritable obsession démographique [21] qui hante la France à propos de son vieillissement. On retrouve cette obsession du nombre des personnes âgées dans les propos récents du rapport de Martine Pinville.

*« Les personnes de 60 ans ou plus sont aujourd'hui 15 millions, elles seront 18,9 millions en 2025 et près de 24*

*millions en 2060 (INSEE). Le nombre des personnes de plus de 85 ans va presque quadrupler d'ici 2050, passant de 1,4 millions aujourd'hui à 4,8 millions. En 2060, une personne sur trois aura plus de 60 ans » [22].*

### Comment le rapport Laroque a construit le problème de la vieillesse

Dès son introduction, le rapport porte un jugement très négatif sur le vieillissement de la population « Le vieillissement de la population est un phénomène démographique proposé à tous les pays évolués. Le vieillissement de la population entraîne des conséquences dans tous les domaines de la vie nationale. Progressivement mais de manière inéluctable, il grève les conditions d'existence de la collectivité française. Tout d'abord, l'entretien des personnes âgées inactives fait peser une charge de plus en plus lourde sur la population en activité [...]. Il est établi que toute personne inactive vit de prélèvements sur la production des biens ou la création de service des actifs [...]. Sur le plan économique, d'autre part, le vieillissement démographique exerce une influence certaine sur les structures professionnelles, l'équipement et les méthodes de travail, du moins dans les secteurs où les travailleurs vieillissants ou âgés sont employés en proportion relativement importante. Enfin, politiquement et psychologiquement, le vieillissement se traduit par le conservatisme, l'attachement aux habitudes, le défaut de mobilité et l'inadaptation à l'évolution du monde actuel » [23].

### Or il y a peu de problèmes spécifiques à la vieillesse

Mais curieusement ce rapport qui vient de parler des « personnes âgées » pendant plus de 200 pages, « personnes âgées » dont nous nous souvenons (voir ci-dessus) qu'il avait peine à les définir, s'interroge néanmoins sur le bien-fondé d'une politique vieillesse : « C'est dire que la politique vieillesse ne se suffit pas à elle-même. Elle n'est et ne peut être qu'un aspect d'une politique plus large, tendant à assurer un aménagement harmonieux de l'ensemble de la société, en vue de permettre à chacun d'occuper, à tout moment, la place qui lui assure l'épanouissement le plus complet de sa personnalité, dans son intérêt propre, comme dans l'intérêt de la communauté elle-même, compte tenu tant de l'âge, que des autres éléments qui déterminent cette personnalité » [24].

C'est ainsi que ce rapport explique entre autres pourquoi il s'oppose à la création d'un haut-commissariat à la vieillesse « La Commission a estimé que cette suggestion ne saurait être retenue [...]. Surtout l'existence d'une administration propre de la vieillesse matérialiserait une ségrégation des personnes âgées contre laquelle la Commission n'a cessé de s'élever. C'est qu'en vérité, il y a fort peu de problèmes spécifiques de la vieillesse. Les problèmes d'emploi des personnes âgées ne sont qu'un aspect de la politique générale de l'emploi et ne sauraient en être dissociés. Les problèmes de revenus des personnes âgées ne sont qu'un aspect des problèmes posés par la redistribution du revenu national, et plus spécialement, par la redistribution

qui se réalise dans le cadre de la Sécurité sociale. Les problèmes de l'action sociale au profit des personnes âgées s'intègrent dans l'ensemble de l'effort public et privé entrepris surtout à l'échelon local, pour améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des individus et des familles. L'action médicale au profit des personnes âgées n'est qu'un aspect de la politique d'ensemble de la santé et de l'éducation sanitaire. L'effort nécessaire d'information et d'éducation ne peut prendre sa signification que dans le cadre d'une action d'ensemble d'information de l'opinion et d'éducation permanente de la population entière. Toute individualisation des problèmes de la vieillesse apparaît donc artificielle. Elle est également dangereuse par le fait même qu'elle encourage la tendance trop fréquente à rejeter les personnes âgées de la société active et vivante » [25].

### Les conséquences du rapport Laroque dans les politiques publiques vieillesse

En clair, au tournant des années 1960, le rapport Laroque, texte de référence légitimé tant par sa dimension politique que par le discours des experts, va imposer une double idée qui ne disparaîtra plus. D'abord, il construit la réalité de la catégorie « personnes âgées » en faisant une catégorie spécifique, uniquement à partir de la notion d'âge chronologique, les 65 ans et plus (60 ans et plus aujourd'hui...), catégorie spécifique qui va relever d'une politique particulière, la politique vieillesse. Ensuite, il fait des « personnes âgées » une catégorie à problèmes. Comme le résume Anne Marie Guillemard [26], la vieillesse est érigée en problème social et corrélativement elle devient dans son ensemble la cible d'une action politique spécifique.

Et pourtant, par nombre de ces constats, ce rapport offrait une autre perspective, celle d'un changement nécessaire de l'organisation sociale : à titre d'exemple, il s'interrogeait déjà sur le maintien dans l'emploi des personnes de 65 ans et plus (« Le problème de l'emploi des personnes âgées a une incidence évidente, aussi bien sur leur condition et leur niveau de vie que sur le niveau général des pensions de retraite ») [27]. Il interrogeait aussi l'évolution du groupe familial dans le maintien de la place des personnes âgées dans la société « La famille moderne n'étant plus en mesure, dans la généralité des cas, de remplir cette fonction et la cohabitation des personnes âgées avec des éléments plus jeunes étant d'ailleurs rarement souhaitable, il faut que le résultat cherché soit obtenu par d'autres méthodes mettant en œuvre les structures économiques comme l'organisation des rapports humains dans la société moderne » [28].

### Alors quel est le problème : l'âge ou l'organisation sociale ?

Ce rapport concluait que les « personnes âgées » faisaient problème, tout en reconnaissant aussi que les problèmes des « personnes âgées » étaient la conséquence de dysfonctionnements antérieurs liés à la forme de l'organisation sociale globale, en termes d'emplois, de ressources, d'action sociale et médicale, etc. Dans une autre analyse possible, ce n'est donc plus la vieillesse qui fait problème social,

« ses problèmes » sont d'abord la conséquence d'un parcours de vie dans une organisation sociale qui ne s'est pas modifiée au cours du temps par rapport à ce phénomène de l'augmentation continue de l'espérance de vie à la naissance. Rappelons que cette hypothèse est celle de David Troyanski [29] qui écrit qu'au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, au début de la transition démographique, les gens se sont mis à vivre plus longtemps et « que la façon dont on envisage aujourd'hui le "problème des personnes âgées" que ce soit en termes de politique nationale ou de médicalisation de la vie s'enracine profondément dans le XVIII<sup>e</sup> » [30]. C'est d'ailleurs cette piste que proposait aussi Michel Philibert : « Ce qui fait donc l'importance sociale, économique et politique du vieillissement, n'est pas la multiplication du nombre des vieillards, mais le fait que cette multiplication s'opère dans une société qui prend pour une évidence de nature la dévalorisation des vieux, au lieu d'y voir un trait de sa propre culture » [31].

Alors, la réponse sociale devient tout autre. Au lieu de stigmatiser les personnes âgées, les « plus de », comme un mauvais objet puisque considérées comme incapables de s'adapter au changement comme le fait l'introduction du rapport Laroque, et comme le reprend d'une certaine façon le projet actuel du gouvernement français, il faut modifier complètement l'organisation sociale, ses valeurs et ses priorités (par exemple, privilégier la solidarité versus la course à l'individualisme [32] prônée par le libéralisme économique) afin qu'elle permette à tout un chacun, jeune ou vieux, d'y trouver sa place, tel qu'il est et ce quelles que soient ses capacités. Ce ne sont plus les individus qu'il faut ou qui doivent s'adapter, c'est l'organisation sociale tout entière qui doit non pas s'adapter au vieillissement, mais changer radicalement de mode de fonctionnement. C'est ce qu'exprimait le biologiste Henri Laborit, en 1975 : « Nous pouvons dire, en terminant, qu'une société a sans doute les enfants, les adolescents, les adultes et les vieillards qu'elle mérite et ce n'est pas son paternalisme étatique, à l'égard de ces derniers, même si il la déculpabilise, qui rendra aux vieillards les raisons de vivre [...]. Ainsi, on imagine difficilement comment une société, dont la seule raison d'être consiste à faire chaque jour un peu plus de marchandises, pourrait réserver une place décente, à celui qui n'en produit plus, à moins que ce dernier soit lui-même considéré comme une marchandise, ou puisse être à l'origine d'une nouvelle source de profit. Le processus est déjà engagé [...] mais la gérontologie nous fait alors déboucher sur un problème politique global, c'est-à-dire situé au niveau d'organisation de l'espèce humaine. C'est la solution de ce problème qui permettra à la seule caractéristique humaine, la créativité, et non l'innovation commerciale, de s'exprimer à tous les âges et de fournir une raison de vivre, même au troisième » [33]. Comme l'accent prophétique de cette dernière phrase sonne juste aujourd'hui, quand on nous présente la « silver economy » (voir plus loin) comme une des solutions à la question du vieillissement...

En ne prenant pas en compte la responsabilité majeure de l'organisation sociale dans la non-intégration des « personnes âgées », le rapport Laroque s'empêchait toute possibilité de réflexion globale et donc de modification ultérieure de cette organisation sociale.

Cette réflexion sera pourtant en 1980, celle du rapport « Vieillir demain » [34] préparatoire au VIII<sup>e</sup> plan.

## Le rapport « Vieillir demain » : une autre réflexion sur l'âge et la vieillesse

Pour les experts de ce rapport, c'est effectivement l'organisation sociale qui est essentiellement responsable du parcours de vie et de vieillesse des individus. « Notre société a inventé, à l'intention des populations âgées, le modèle séduisant du "troisième âge". Elle a créé à leur profit d'importants réseaux de services et d'institutions de bonne qualité. Elle n'a pas évité que les personnes âgées se soient trouvées mises à la marge d'autant plus durement qu'elles devenaient plus nombreuses. Le troisième âge est aujourd'hui l'objet de bien beaux discours. Pourtant, ses ressortissants souffrent d'une image sociale négative. Ils sont confusément, mais fermement, conçus comme un poids mort et victimes d'une forme insidieuse de ségrégation. Ils se voient ainsi, par un processus cumulatif, mis à charge et mis en marge » [35]. La conclusion de ce rapport devrait être méditée par les membres du gouvernement actuel qui ignorent sans doute ce rapport trop... vieux : « C'est d'un terme à l'autre de la vie et dans la société tout entière que se joueront le sort des personnes âgées de demain, la qualité de leurs rapports avec les autres générations, la parade à la lutte des âges qui pourrait déséquilibrer le pays. C'est pourquoi il n'y a pas de politique vieillesse. Il serait malencontreux qu'un ministre en soit chargé. Le plus important du message que veut transmettre ce groupe de travail est ceci : à la question des personnes âgées, du problème de la vieillesse, il faut par priorité chercher des réponses dans la vie avant la retraite » [36]. Hélas, le Parti socialiste arrivant au pouvoir en mai 1981 allait s'empresse de faire le contraire... En effet, il créait, en juin 1981, un secrétariat d'État chargé des personnes âgées !

### Le secrétariat d'État chargé des personnes âgées : la stigmatisation institutionnalisée

Très rapidement, à partir de 1985, la catégorisation des personnes âgées va s'intensifier à travers la notion de « dépendance » devenue le nouveau stigmate de la vieillesse. La dépendance institutionnalisée comme le marqueur spécifique des « personnes âgées » va, dès lors, devenir l'objet des principales mesures des politiques publiques en direction des personnes âgées jusqu'à aujourd'hui [37].

### 2013 : la stigmatisation du vieillissement à travers le rapport Broussy

À nouveau, dans le rapport Broussy de mars 2013 « Adapter la société au vieillissement de sa population : France : année zéro », on retrouve « l'obsession démographique » dénoncée par Élise Feller. Cet état des lieux de la France affirme dès son introduction : « sa population va, à l'évidence, globalement vieillir » [38] sans questionner le moins du monde les notions d'âge, de vieillissement et de vieillesse dans la société d'aujourd'hui.

La tonalité générale de ce rapport laisse à penser que les 60 ans et plus, considérés comme les représentants du « vieillissement démographique », étant en difficulté pour s'adapter à la société, il faut que la société s'adapte à eux.

Ainsi, sous le prétexte d'adapter la société au vieillissement c'est-à-dire aux personnes de 60 ans et plus, comme si ces personnes, par le fait même qu'elles sont toujours là, n'avaient pas fait la preuve de leur capacité, bien supérieure quelque fois à celle de leurs cadets, d'adaptation à la société dont ils font toujours partie, on recrée une nouvelle stigmatisation des personnes de 60 ans dont voici quelques exemples tirés de l'exposé des motifs et des articles du projet de loi actuel.

### Le projet de loi Ayrault 2014

Ce projet de loi présenté par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault le 12 février 2014 et repris en juillet 2014 par Martine Pinville s'inspire largement du rapport Broussy. On retrouve donc logiquement l'obsession démographique déjà évoquée. Les termes utilisés dans l'exposé des motifs du projet de loi sont les suivants : « défi démographique, révolution de l'âge, rôle et place des 15, 16, demain 17 millions d'âgés, "être au grand âge" si nombreux, si vulnérables et peut-être si seuls dans un monde où le lien entre les générations se serait fracturé ? » (Tous ces termes sont tirés du projet de rapport annexé à la loi d'orientation et de programmation pour le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, adopté par l'Assemblée nationale) [39]. On nous parle de la révolution de l'âge pour les années à venir 2040–2060 en nous faisant peur avec le nombre possible de personnes de 85 ans et plus en 2060... alors que pour l'essentiel cette révolution est derrière nous et qu'elle s'est plutôt bien passée. En effet, entre 1980 et aujourd'hui, les personnes de 85 ans et plus ont eu un taux d'accroissement bien supérieur à celui qui est à venir d'ici 2060, et ce d'autant plus que l'espérance de vie à la naissance est en train de se stabiliser marquant la fin de cette fameuse transition démographique. On voit ainsi comment l'obsession démographique obscurcit le simple bon sens donné par une lecture objective des chiffres actuellement disponibles.

Les personnes âgées, souvent appelées de façon très méprisante les « âgés », sont à nouveau définies sans plus de précaution et sans aucune justification comme les 60 ans et plus comme si ça allait de soi pour tout le monde... alors qu'il s'agissait des 65 ans et plus dans le rapport Laroque cinquante ans plutôt !

Dans ce projet de loi [39], l'âge est particulièrement stigmatisé à travers plusieurs mesures très contestables :

- la création d'un Haut conseil de l'âge (art. 46) faisant de l'âge un problème en soi ;
- le statut de tutorat senior (art. 10) : il discrimine ainsi les personnes de 60 ans et plus en créant une attestation de tutorat pour les volontaires civiques de 60 ans et plus et la délivrance d'un certificat de volontaire civique senior (art. 10) toujours pour les personnes de 60 ans et plus ;
- la « silver economy », discours à nouveau ségrégatif (« silver » jouant sur la richesse monétaire de certaines personnes âgées et la « couleur argentée » des cheveux) et ne considérant les vieux que sous l'angle d'une consommation possible d'un certain nombre de technologies et de dispositifs plus ou moins sophistiqués qui dans la plupart des cas ne correspondent en aucun cas à leur demande.

Cette stigmatisation d'une vieillesse qui ne saurait pas s'adapter à son temps est en complet décalage avec la réalité observée d'autant plus que l'« impératif technologique » [40] présenté comme inéluctable et nécessaire au développement économique fait l'objet de critiques de plus en plus fortes [41].

Deux articles de loi (art. 17 et 18) proposent d'ajouter « et aux personnes âgées » dans deux textes (commission communale pour l'accessibilité, art. 17 et amélioration de l'accès aux réseaux de transports publics, art. 18) qui ciblent les personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite, mettant sur le même plan « personnes handicapées » et « personnes âgées » renforçant l'équation, pourtant maintes fois dénoncée, âge = handicap ! Rappelons, en effet, que seulement 10 % des personnes de 60 ans et plus sont considérés comme ayant des incapacités importantes dans les actes élémentaires de leur vie quotidienne [42].

Mais alors, pourquoi cette persistance de l'« âge » comme élément fondamental d'une « bonne » administration publique des citoyens ?

## Quelques réflexions sur la permanence de la stigmatisation de l'âge et sur sa mal/traitance dans la société française

### La police des âges, une obsession française très ancienne...

Comme le rappelle l'historien René Rémond, « Depuis quelque trois cent ans, la société française, civile et politique a fait de cette division par âges un régulateur de la distribution des individus et le principe majeur de réglementation des activités de toute nature » [43]. La politologue Annick Percheron ajoute « La police des âges est le produit et l'instrument de l'État providence. Au travers des politiques de la famille, de l'éducation, de la protection sociale et de la santé, au travers de la mise en œuvre des systèmes de retraites et de préretraites, les pouvoirs publics ont régi peu à peu – quand ils ne les ont pas inventés – la prime enfance, la jeunesse, le troisième, le quatrième âge, bref, tous les âges de la vie, sauf l'âge adulte [...]. La bureaucratisation s'est accompagnée d'une augmentation et d'une rigidification du recours à l'âge comme instrument de gestion » [44].

## Conclusion

Une société qui raisonne en termes de classes d'âge, de luttes entre les générations et de poids démographique des « personnes âgées » est dangereuse pour le maintien de la cohésion sociale, fondement de toute société et des individus qui la composent. Une société pour tous passe d'abord par une lutte sans merci contre les inégalités sociales et par exemple par l'accès à tous les âges à l'emploi ou à une activité créatrice, facteurs majeurs de socialisation. Or on sait aujourd'hui que l'accès à l'emploi en France, que ce soit celui des plus jeunes et des plus âgés, est un des plus mauvais en Europe. On peut penser que la thématique « éducation-formation-emploi-activité » à tous les

âges de la vie est une des clés de la transformation de la société française qui a été très mal prise en compte jusqu'à maintenant [45]. Pour terminer sur cette mal/traitance de l'âge, nous reprendrons à l'anthropologue Marc Augé son analyse des termes utilisés pour parler des personnes âgées « termes qui peuvent avoir des effets dégradants en les invitant, en les incitant à se couler dans une catégorie exclusive et excluante, une sorte de maison de retraite sémantique à l'intérieur de laquelle ils se sentiront en tout état de cause aliénés au regard des autres » [46]. Il dénonce l'âge « comme catégorie de pensée, qui sous les apparences de l'objectivité liée à la quantification, peut aboutir à des exclusions dramatiques de la vie sociale effective » [47]. L'assignation à comportement d'âge est une négation complète de la singularité et de l'essence même de l'être humain. Combattons donc sans relâche cette catégorisation et ce classement des âges, facteurs de ségrégation sociale et de réification [48] des individus.

## Déclaration d'intérêts

L'auteur déclare ne pas avoir de conflits d'intérêts en relation avec cet article.

## Références

- [1] Hugonot R. La vieillesse maltraitée. Paris: Dunod; 1998.
- [2] Amyot J-J, Brun L, Faugeras S, Malo P-Y, et al. Prévenir et lutter contre la maltraitance des personnes âgées. Paris: Dunod; 2013.
- [3] Haut Comité consultatif de la Population et de la Famille. Politique de la vieillesse. Rapport de la commission d'études des problèmes de la vieillesse présidée par monsieur Pierre Laroque. Paris: La Documentation Française; 1962. p. 4–5.
- [4] Bourdelais P. Le nouvel âge de la vieillesse – histoire du vieillissement de la population. Paris: Éditions Odile Jacob; 1993.
- [5] Pinville M. Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement; 2014. p. 15. Assemblée Nationale n° 2155.
- [6] Marc. G. Les personnes âgées. Contours et caractères. Paris: INSEE; 1990. p. 4.
- [7] Le nouveau Petit Robert de la langue française 2009. Paris: Le Robert; 2009.
- [8] Centre d'Analyse Stratégique. Vivre ensemble plus longtemps. In: Rapports & Documents n° 28. Paris: La Documentation Française; 2010.
- [9] Centre d'Analyse Stratégique. Vivre ensemble plus longtemps. In: Rapports & Documents n° 28. Paris: La Documentation Française; 2010. p. 14.
- [10] Centre d'Analyse Stratégique. Vivre ensemble plus longtemps. In: Rapports & Documents n° 28. Paris: La Documentation Française; 2010. p. 25.
- [11] Bourdelais P. Le nouvel âge de la vieillesse – histoire du vieillissement de la population. Paris: Éditions Odile Jacob; 1993. p. 10–1.
- [12] Bourdieu P. La « jeunesse » n'est qu'un mot. In: Questions de sociologie. Paris: Les Éditions de Minuit; 1984. p. 145.
- [13] Lenoir R. Objet sociologique et problème social. In: Initiation à la pratique sociologique. Paris: Bordas; 1989. p. 66.
- [14] Bourdieu P. La « jeunesse » n'est qu'un mot. In: Questions de sociologie. Paris: Les Éditions de Minuit; 1984. p. 144.



- [15] Feller E. Vieillesse et société dans la France du premier XX<sup>e</sup> siècle 1905–1953. Thèse d'histoire sous la direction de Michelle Perrot. Paris 7: Université Denis-Diderot; 1997, 3 vol.
- [16] Bourdelais P. Le nouvel âge de la vieillesse – histoire du vieillissement de la population. Paris: Éditions Odile Jacob; 1993. p. 386–7.
- [17] Alliance nationale contre la dépopulation, avec col. de l'INED, de l'INSEE et de l'Institut Nat. d'Hygiène. Trois journées pour l'étude scientifique du vieillissement de la population, 22 au 24 avril; 1948.
- [18] Paillat P. Le vieillissement dans la perspective démographique française. *Rev Esprit* 1963;317:732 [Numéro spécial – vieillesse et vieillissement].
- [19] Chaunu P, Dumont GF, Legrand J, Sauvy A. La France ridée. Paris: Librairie générale française; 1979.
- [20] Feller E. Vieillesse et société dans la France du premier XX<sup>e</sup> siècle 1905-1953. Thèse d'histoire sous la direction de Michelle Perrot. Paris 7: Université Denis-Diderot; 1997. p. 26, 3 vol.
- [21] Feller E. Histoire de la vieillesse en France 1900–1960. Paris: Éditions Seli Arslan; 2005. p. 11.
- [22] Pinville M. Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, Assemblée nationale n° 2155; 2014. p. 71.
- [23] Haut Comité consultatif de la Population et de la Famille. Politique de la vieillesse. Rapport de la commission d'études des problèmes de la vieillesse présidée par monsieur Pierre Laroque. Paris: La Documentation Française; 1962. p. 3–4.
- [24] Haut Comité consultatif de la Population et de la Famille. Politique de la vieillesse. Rapport de la commission d'études des problèmes de la vieillesse présidée par monsieur Pierre Laroque. Paris: La Documentation Française; 1962. p. 4–9.
- [25] Haut Comité consultatif de la Population et de la Famille. Politique de la vieillesse. Rapport de la commission d'études des problèmes de la vieillesse présidée par monsieur Pierre Laroque. Paris: La Documentation Française; 1962. p. 255–6.
- [26] Guillemard A-M. Le déclin du social. Paris: PUF; 1986. p. 144.
- [27] Haut Comité consultatif de la Population et de la Famille. Politique de la vieillesse. Rapport de la commission d'études des problèmes de la vieillesse présidée par monsieur Pierre Laroque. Paris: La Documentation Française; 1962. p. 50.
- [28] Haut Comité consultatif de la Population et de la Famille. Politique de la vieillesse. Rapport de la commission d'études des problèmes de la vieillesse présidée par monsieur Pierre Laroque. Paris: La Documentation Française; 1962. p. 261–2.
- [29] Troyanski DG. Miroirs de la vieillesse... en France au siècle des Lumières. Paris: Éditions Eshel; 1992 [New-York, Cornell University Press 1989].
- [30] Troyanski DG. Miroirs de la vieillesse... en France au siècle des Lumières. Paris: Éditions Eshel; 1992. p. 235 [New-York, Cornell University Press 1989].
- [31] Philibert M. Le rôle et l'image des vieillards dans notre société. *Rev Esprit Vieillesse Vieillissement* 1963;5:945.
- [32] Castel R. Les ambiguïtés de la promotion de l'individu. In: Refaire société. Paris: La Républiques des idées; 2011. p. 13–25.
- [33] Laborit H. De la gériatrie à la gérontologie en passant par la biologie du comportement. *Gerontologie* 1975;20:20.
- [34] "Vieillir demain". Rapport préparatoire au huitième Plan. Paris: La Documentation Française; 1980.
- [35] "Vieillir demain". Rapport préparatoire au huitième Plan. Paris: La Documentation Française; 1980. p. 19.
- [36] "Vieillir demain". Rapport préparatoire au huitième Plan. Paris: La Documentation Française; 1980. p. 215.
- [37] Ennuyer B. La construction du champ de la dépendance, de la définition du mot au débat sur le « cinquième risque. In: Vieillesse et vieillissements, regards sociologiques, sous la direction de Cornélia Hummel, Isabelle Mallon et Vincent Caradec. Rennes: Presse Universitaires de Rennes; 2014. p. 111–27.
- [38] Broussy L. Adaptation de la société au vieillissement de sa population: France, année zéro, Rapport remis au Premier ministre. Paris: La Documentation Française; 2013. p. 6.
- [39] Pinville M. Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, adopté par l'Assemblée nationale; 2014.
- [40] Jarrige F. Techno-critiques du refus des machines à la contestation des technosciences. Paris: La Découverte; 2014.
- [41] Besnier J-M. L'homme simplifié. Paris: Fayard; 2012.
- [42] Dos Santos S, Makdessi Y. Une approche de l'autonomie chez les adultes et les personnes âgées. *Études et Résultats. DREES* 2010;718.
- [43] Remond P. Introduction. In: Âge et politique. Paris: Economica; 1991. p. 5.
- [44] Percheron A. Police, gestion des âges. In: Rémond R, Percheron A, editors. Âge et politique. Paris: Economica; 1991. p. 111–2.
- [45] Guillemard A-M. Les défis du vieillissement, âge, emploi, retraite, perspectives internationales. Paris: Armand Colin; 2010.
- [46] Auge M. Une ethnologie de soi, le temps sans âge. Paris: Éditions du Seuil; 2014. p. 14–5.
- [47] Auge M. Une ethnologie de soi, le temps sans âge. Paris: Éditions du Seuil; 2014. p. 19.
- [48] Honneth A. La réification. Paris: Gallimard; 2007.